

**DEMANDE D'AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE  
CIRCULER SUR CERTAINES VOIES COMMUNALES ET  
ENGAGEMENT PREALABLE DE REPARATION DE  
DOMMAGE EVENTUELS**

La présente demande doit être effectuée au minimum **10 jours** avant le début souhaité d'intervention.

L'autorisation de voirie ne sera effective qu'à réception de l'arrêté justifiant la permission d'occupation du domaine public et du paiement de la redevance.

Toute occupation irrégulière fera l'objet d'un procès-verbal et devra s'acquitter d'une redevance majorée.

Demande à envoyer par courriel : [derogation@saintjeancapferrat.fr](mailto:derogation@saintjeancapferrat.fr)

**DEMANDEUR**

Nom / Raison sociale : .....

Adresse complète : .....

**N° de SIRET (obligatoire)** = .....

Personne référente : .....

**Déclaration Préalable ou permise de construire n°** = .....

Mail : .....

Téléphone portable / fixe : .....

**ENTREPRISE INTERVENANT SUR LE DOMAINE PUBLIC**

Nom / Raison sociale : .....

Adresse complète : .....

**N° de SIRET (obligatoire)** = .....

Personne référente : .....

**Déclaration Préalable ou permise de construire n°** = .....

Mail : .....

Téléphone portable / fixe : .....

**DESTINATION**

Adresse exacte : .....

## DUREE DU CHANTIER

Début le ..... à .....H.....  
Prend fin le ..... à .....H.....

## VEHICULES

| TYPE DE VÉHICULE | IMMATRICULATION | POIDS TOTAL EN CHARGE | POIDS A VIDE | NOMBRE D'ESSIEUX | CHARGE UTILE | LONGUEUR DU VÉHICULE |
|------------------|-----------------|-----------------------|--------------|------------------|--------------|----------------------|
|                  |                 |                       |              |                  |              |                      |
|                  |                 |                       |              |                  |              |                      |
|                  |                 |                       |              |                  |              |                      |
|                  |                 |                       |              |                  |              |                      |
|                  |                 |                       |              |                  |              |                      |
|                  |                 |                       |              |                  |              |                      |
|                  |                 |                       |              |                  |              |                      |
|                  |                 |                       |              |                  |              |                      |
|                  |                 |                       |              |                  |              |                      |
|                  |                 |                       |              |                  |              |                      |

**Joindre obligatoirement la carte grise de chaque véhicule**

## JUSTIFICATION

Le demandeur est tenu de justifier de l'impossibilité de circuler avec un véhicule de tonnage réglementaire inférieur ou égal à 19 Tonnes PTAC (arrêté Municipal N° 24/210 du 17 avril 2024) :

.....  
.....

## NATURE DES TRANSPORTS

En vue d'effectuer des transports de :

- Déblais de terrassement (**Préciser**) : .....
- Autres Matériaux (**Préciser**) : .....
- Matériels divers (**Préciser**) : .....
- Livraisons arbres / plantes (**Fournir obligatoirement les passeports phytosanitaires**) ;
- Autre (**Préciser**) : .....

Préciser les dimensions des éléments à transporter : .....

## FREQUENCE DE PASSAGE – NOMBRE D'ALLER-RETOUR

- Par jour : ..... Par Type de Véhicule (**A préciser**) : .....
- Par semaine : ..... Par Type de Véhicule (**A préciser**) : .....
- Par Mois : ..... Par Type de Véhicule (**A préciser**) : .....

## CONSTAT DES LIEUX

Avant le début de la mise en circulation exceptionnelle des véhicules ci-dessus désignés, il sera procédé à un constat contradictoire de l'état des voies empruntées concernées par la présente dérogation de tonnage et à la charge financière du demandeur.

## ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Si l'autorisation sollicitée m'est accordée, je m'engage à supporter les frais de remise en état de la chaussée et des dépendances de la voie ou des voie(s) concernée(s) par la présente dérogation de tonnage.

### **Dans ce cas :**

1. Le pétitionnaire restera responsable des dégradations ou avaries qui pourraient être occasionnées tant aux tiers qu'au domaine public routier.
2. Le pétitionnaire assumera, pendant la durée de l'autorisation exceptionnelle de circulation la surveillance continue de la chaussée et de ses dépendances.
3. Le pétitionnaire procédera ou fera procéder par une entreprise agréée et après accord des Services Municipaux, à toutes les réparations des dégradations apparentes.
4. Le pétitionnaire restera responsable des travaux de remise en état et de réparations de la chaussée et de ses dépendances à la suite des dégradations subies par les voies empruntées pendant le délai d'un an à compter de l'expiration de la validité de l'autorisation exceptionnelle de circuler.

## REDEVANCE

Les tarifs des droits de voirie en vigueur sont fixés par la délibération du Conseil municipal n°24/105 du 28 novembre 2024, modifiant la délibération n°19/077 du 5 décembre 2019.

Le demandeur devra obligatoirement s'acquitter du paiement de la redevance (par virement bancaire de préférence) dans un délai de 30 jours à compter de la délivrance de l'arrêté municipal. A défaut de paiement passé ce délai, le recouvrement sera automatiquement confié aux services du Trésor Public. Si la redevance n'est pas payée avant l'occupation effective du domaine public, le montant total de la redevance sera majoré de 50%.

### **En cas d'annulation :**

- Jusqu'à 48h avant le début de l'occupation : le demandeur sera redevable de 50% du montant de la redevance.
- Moins de 48h avant le début de l'occupation : le demandeur sera redevable de la totalité de la redevance .

## SIGNATURE DU DEMANDEUR SOLLICITANT LA DEMANDE

Fait le ..... à .....

*Tampon et signature du demandeur précédée de la mention « lu et*